

à travers les changements modernes qu'a subis la surface du sol. En effet, le rez-de-chaussée du bâtiment claustral, reconstruit plus tard, existe encore ; deux côtés du cloître, aujourd'hui debout, permettent de retracer par la pensée et avec la plus rigoureuse exactitude, la physionomie de cette partie du monastère. Quant à l'église, démolie en 1792, elle a fait place à l'ouverture de la rue de la Paix, qui couvre, dans toute sa longueur, le pavé de l'ancien édifice religieux. Il y a quarante ans seulement que la maison neuve, qui fait l'angle nord-est de la rue de la Paix et de la rue Terme, a remplacé la sacristie, qui avait été transformée, depuis bien des années, en un débit de boisson, dont l'enseigne, conservée encore, surmonte actuellement la porte d'un cabaret voisin.

Ce n'est qu'à la fin du xv<sup>e</sup> siècle, que les libéralités de Charles VIII et d'Anne de Bretagne permirent aux Grands Carmes d'étendre leurs possessions. Laurent Bureau, qui était prieur du couvent lors du premier passage de ce roi à Lyon, prêcha devant Sa Majesté le Carême de 1493 ; il inspira à toute la Cour une dévotion particulière pour l'église et le couvent des Carmes, ce qui leur valut de la part de Charles VIII, à son retour de Naples, une gratification de 350 écus d'or au soleil, que suivant les intentions royales, il consacra à l'agrandissement du monastère. Le 21 mars 1496, il achetait, en effet, en sa qualité de provincial de l'Ordre, un assez vaste tènement situé au faubourg Saint-Vincent, au lieu appelé les Auges (2), et sur lequel fut bâtie la maison (3), connue depuis sous le nom de logis

---

(2) Acte reçu Bérion, notaire.

(3) Sur le tympan de la porte furent gravées les armes de Charles VIII et d'Anne de Bretagne.